En Autriche, l'agitation socialiste en faveur du suffrage universel, qui s'est poursuivie sans relâche pendant les douze derniers mois, constitue toujours une préoccupation pour le ministère de coalition du prince Windischgrætz, en proie aux tiraillements résultant de sa composition même et de la persistance des jalousies nationales, dont l'agitation tchèque, l'affaire du lycée slovène de Cilli, les troubles italiens à Pirano sont les preuves les plus récentes. La vie parlementaire en Hongrie a été absorbée par la discussion des lois ecclésiastiques, qui viennent de provoquer une crise ministérielle. A signaler aussi le réveil du « polonisme » dont l'Exposition de Lemberg a été le signal.

En Italie, M. Crispi s'est efforcé, avec une énergie un peu brutale (on en a eu ces jours-ci un nouvel exemple), de tirer le pays de la crise où il se débat depuis si longtemps, *et dont il ne sortira que le jour* où il prendra le parti héroïque de rompre avec une alliance à laquelle ne l'appellent ni ses affinités, ni son intérêt. La Grèce, l'Espagne, le Portugal traversent, à des degrés divers, une passe difficile, également due à leur mauvaise situation financière. C'est, au contraire, l'amélioration de ses finances non moins que la sollicitude éclairée du Sultan qui a permis à la Turquie de passer heureusement l'année 1894.

Les petits Etats des Balkans ont eu une vie plus agitée, cette année : le retour du roi Milan et le coup d'Etat qui l'a suivi en Serbie, le renvoi de M. Stamboulof, en Bulgarie, l'agitation panroumaine à Bucarest, ont, cette dernière à un bien moindre degré, remis en question bien des problèmes. Signalons enfin le triomphe du parti catholique, en Belgique, avec le nouveau système électoral.

Il faut nous borner à mentionner : — en Afrique, la mort du Sultan du Maroc, l'important arrangement anglo-congolais, la prise de Kassala par les Italiens, la fin de l'expédition des Matabélés, l'occupation définitive de l'Ouganda par les Anglais, les dernières manifestations de leur domination illégale sur le Nil ; — aux Etats-Unis, l'écrasement des démocrates aux élections générales et le triomphe du protectionnisme, malgré l'adoucissement du tarif Mac-Kinley ; — dans l'Amérique du Sud, la fin de la révolution brésilienne, et les révoltes et coups d'Etat qui sont l'ordinaire des petites Républiques latines, — pour appeler, en terminant, l'attention sur le drame militaire et politique qui se déroule en Extrême Orient.

LA SEMAINE MONDAINE

Paris, 31 décembre.

Monsieur le directeur
du *Journal de Roubaix*,

Nous sommes en pleine période mondaine, les dîners, soirées, bals se succèdent et après la grande préoccupation de ces jours de fêtes il faut également songer aux parures élégantes du soir.

Les manteaux longs sont un peu délaissés, on leur préfère les collets qui sont moins encombrants tout en étant aussi douillets.

Pour les jeunes filles, j'ai remarqué surtout de délicieuses pèlerines courtes et amples, tout en cygne, d'autres en imitation d'hermine. On ne saurait croire combien ces modèles sont gracieux et élégants ; ils complètent le plus heureusement du monde une toilette simple. On les garde sur les épaules pour pénétrer dans les salons puis on les laisse sur le dossier d'un siège tout prêts à garantir d'un coup d'air après une danse. Ces pèlerines se doublent de blanc ou de la teinte de la robe. Elles sont très appréciées par les jeunes femmes mais alors elles sont plus amples.

L'hermine seule, *comme* fourrure claire, est de bon ton; le cygne est la propriété des jeunes filles et des enfants. C'est sur ces vêtements que les vieilles dentelles blanches trouvent leur place. On les dispose en draperies, en choux autour de l'encolure, tombant en plissé sur le devant. Puis, entre les choux on dispose des coques de rubans blancs ou des paquets de fleurs. C'est une bien curieuse anomalie que cet assemblage *de fourrure, de dentelles, de fleurs, le tout chiffonné*, mélangé.

D'autres vêtements moins coûteux se font en velours de couleur avec des applications de broderies blanches ou simplement des arabesques de jais. La plume, *dans ce cas*, est d'un effet très heureux comme ornement ; l'encolure doit être entourée de petites têtes de plumes retombant tout autour du col.

Ce qui n'empêche pas, si on désire suivre la vogue des fleurs, de placer un bouquet sur le côté.

On est beaucoup au velours, cet hiver, tout autant pour les robes que pour les vêtements. Du reste, c'est une mode des plus pratiques, elle permet une grande élégance en variant les corsages avec la même jupe en les choisissant suivant le degré d'élégance nécessaire. On s'habille beaucoup cette saison pour les dîners et le théâtre, aussi le *décolleté est-il de rigueur* dans une réunion tant soit peu cérémonieuse. Et à vrai dire, c'est une coutume charmante qui permet d'exhiber les bijoux et les épaules d'autant plus que le décolleté actuel est très seyant peut-être parce qu'il *est très modeste. On découpe le corsage en carré*, très peu dans le dos, le devant en rapport, un bord de fourrure court tout autour du décolleté; les manches, très amples, s'arrêtent aux coudes.

Puis, il se fait aussi un plus petit décolleté, carré toujours, dégageant simplement le cou, que l'on entoure presque toujours d'un velours assorti ou noir. Les manches également courtes. Tous ces détails contribuent à enjoliver une toilette et c'est *surtout pour* blouses que ce dernier genre est accepté. Dans ce cas, la pèlerine de fourrure devient indispensable, on la jette sur les épaules en laissant deviner seulement l'élégante toilette que l'on porte, ceci pour le théâtre, *bien entendu*.

Les velours, les soieries de couleurs ou noires rivalisent de richesse. Les taffetas clairs, semés de bouquets Louis XVI, les pékins noir et blanc, les moires antiques sont très goûtés. Les jupes, presque toujours, se font amples et sans garniture, le corsage en mousseline de soie assortie, ou mélangé de broderies bises très fines et *vice-versa*.

Peu, ou pour ainsi dire pas de *robe en une seule* étoffe. Les manches ou le fond du corsage diffèrent toujours. Mode bien accommodante, ne trouvez-vous pas ? pour changer l'aspect d'une toilette déjà mise.

BARONNE D'ESTHEUIL.

(Reproduction nterdite.)

NOUVELLES DU JOUR

La composition du corps expéditionnaire de Madagascar

Paris, 31 décembre. — Voici la composition du corps expéditionnaire de Madagascar, *telle que la donne un* communiqué officieux :

13 bataillons d'infanterie, 7 batteries d'artillerie, 3 sections mixtes de munitions, 2 sections de parc, des détachements d'ouvriers d'artillerie et d'artificiers, 1 escadron de cavalerie, 4 compagnies du génie, 1 escadron de train à six compagnies, 1 section de commis et ouvriers d'administration, 1 section d'infirmiers.

Sur ces troupes, l'armée coloniale fournira : 6 bataillons dont 3 de la métropole, et 3 de troupes indigènes, 3 batteries de montagnes, 1 section mixte de munitions.

L'armée de terre fournira : 1 régiment d'infanterie à 3 bataillons de 4 compagnies, 1 bataillon de chasseurs à pied de 4 compagnies, 1 régiment d'Algérie comprenant un bataillon de la légion étrangère, et 2 bataillons de tirailleurs.

Le régiment d'infanterie portera le n. 200, le bataillon de chasseurs à pied n. 40.

Les unités à tirer de l'armée de terre seront constituées exclusivement avec des volontaires qui devront réunir les meilleures conditions de bonne conduite, de vigueur et d'aptitude à faire campagne.

Les jeunes soldats de la classe 1893 et les engagés volontaires âgés de moins de 21 ans, trop jeunes pour opposer assez de résistance aux influences climatériques, ne seront pas admis.

Les officiers et assimilés seront désignés par voie de tirage au sort, parmi ceux appartenant aux régions de corps d'armée, qui concourent à la formation de chaque unité et qui demanderont à faire partie du corps expéditionnaire.

Les hommes de la classe 1891 qui demanderont à partir sont prévenus *qu'ils pourront être maintenus* sous les drapeaux après l'époque normale du renvoi de leur classe, si l'expédition se prolonge au delà de cette date. Toutefois ces hommes seraient rapatriés avant la fin de l'expédition, si l'envoi de troupes de relevée permettait de le faire sans inconvénients pour le service.

Les 3e, 4e, 5e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 16e, 17e et 18e corps seront appelés à fournir chacun une compagnie, qui sera désignée par voie de tirage au sort.

Les volontaires de cette compagnie, reconnus aptes à partir, formeront le noyau d'une unité qui sera complétée par les volontaires du même corps d'armée, ou, en cas d'insuffisance, avec les volontaires provenant des corps d'armée non désignés pour fournir une compagnie.

Le bataillon de chasseurs à pied sera formé d'après les mêmes principes par les 11e, 12e, 14e et 22e bataillons.

Aucun gradé ne sera admis à rendre ses galons pour faire partie de l'expédition.

Le régiment d'Algérie comprendra :

1° 1 bataillon de la légion étrangère, 2° 2 bataillons de tirailleurs. Ces troupes seront, comme les précédentes, désignées par le commandant du 19e corps, et complétées s'il y a lieu.

Les 4 batteries de l'artillerie de terre seront 2 batteries de 80, de montagnes, fournies par les troupes de l'Algérie et 2 batteries de 80 montées fournies par les 10e et 38e régiments d'artillerie.

L'escadron de cavalerie sera fournie par le 1er chasseurs d'Afrique.

Chacun des 1er, 3e, 4e et 6e régiments du génie fournira une compagnie. Les détachements d'infirmiers, d'ouvriers militaires et d'administration seront formés avec les volontaires provenant de ces sections, et en cas d'insuffisance avec des volontaires tirés de l'infanterie.

Pour donner la cohésion nécessaire aux troupes ainsi organisées, les compagnies devront être formées pour le 1er février; les corps de troupes seront réunis, prêts à partir pour le 15 mars.

Les compagnies prélevées sur les corps de troupes des régions seront reconstituées par des nominations d'officiers et de cadres.

Ces diverses dispositions seront portées à la connaissance des intéressés par la voie hiérarchique. Les demandes en vue de faire partie de l'expédition pourront alors être régulièrement accueillies.

Paris, 31 décembre. — Tous les colonels de l'armée ont reçu du ministre de la guerre l'ordre de transmettre les demandes de volontaires pour Madagascar.

Le général Duchesne a réclamé une augmentation des troupes du génie primitivement prévues pour prendre part à l'expédition.

Le capitaine breveté Georges Chanzy a résilié ses fonctions d'officier d'ordonnance du général Voisin, gouverneur de Lyon, pour prendre part à la campagne.

La reconstitution de la « Ligue des Patriotes »

Paris, 2 janvier. — Le *Gaulois* annonce la prochaine reconstitution de la *La Ligue des Patriotes*, avec le concours de certaines personnalités auxquelles de récents et malheureux incidents ont inspiré l'idée d'un groupement sur le terrain patriotique.

L'ambassade de Russie à Paris

Paris, 31. — Suivant le *Nouveau Temps*, de Saint-Pétersbourg, il serait question d'appeler M. de Mohrenheim à l'ambassade de Russie à Berlin.

Il serait remplacé à Paris par le général Obroutchew, chef de l'état-major général de l'armée russe, lequel — on le sait — a épousé une Française et possède dans la Dordogne des propriétés où il vient tous les ans passer une partie de ses vacances.

Néanmoins, ces bruits méritent de n'être accueillis que sous réserves, car, à en croire le *Galignani Messenger*, le successeur de M. de Mohrenheim serait, non le général Obroutchew, mais le général Tchertkow, celui-là même qui vint, il y a quelques jours seulement, en ambassade extraordinaire, apporter au gouvernement français la notification officielle de l'avènement du tsar Nicolas II.

L'affaire de la Compagnie des chemins de fer du Sud

Paris, 31 décembre. — M. Clunet, caissier de la Compagnie des chemins de fer du Sud, aurait tenté de se suicider, hier, au moment de son arrestation à Nice.

Mort de l'évêque de Saïgon

Saïgon, 31 décembre. — L'évêque de Saïgon est mort.

La tempête. — Un naufrage

Paris, 31 décembre. — La tempête signalée sur la Manche s'est fait sentir sur tout le littoral de l'Atlantique, jusque l'Espagne.

A Brest, *une goëlette a fait naufrage; on la croit perdue* corps et biens.

A Saint-Sébastien, une collision s'est produite entre deux vapeurs. Deux matelots ont été tués.

Suicide d'un banquier allemand

Berlin, 31 décembre. — A la suite de spéculations illicites et malheureuses, M. Sechel, directeur du *Boërsen-Haudel-Sbeerein* vient de se suicider.

Le faux baron de Sternberg

Paris, 31 décembre. — S'il faut en croire un procès-verbal du chef de la police d'Amsterdam, il se pourrait bien que le fameux baron de Stenberg fût, non pas un anarchiste, mais un agent secret du gouvernement russe.

Il se serait, du moins, — dit le susdit procès-verbal — présenté en cette qualité au consul de Russie à Amsterdam.

Ainsi s'expliquerait le refus du gouvernement moscovite d'extrader ce prisonnier.

Impresario, banquier et assureur

Paris, 31 décembre. — Le parquet vient de faire arrêter et conduire au dépôt un israélite ingénieux qui était à la fois directeur de théâtre, employé de banque et assureur.

Ce personnage, qui répond au nom de Cohn, occupait un emploi dans la maison de banque Finaly et c'est là qu'il trouvait des fonds pour alimenter les nombreuses entreprises qui composaient « sa bedidé gommerce ». Il n'a pas volé à ses patrons moins de 110.000 francs.

C'est grâce à ces fonds qu'il commandita une société d'assurances la « Sécurité des cyclistes » — et qu'il organisa plusieurs tournées dramatiques.

D'ailleurs, Cohn aimait le grand art. Il ne se bornait pas à représenter des opérettes. Ses goûts étaient plutôt raciniens. C'est ainsi qu'il monta un jour *Athalie*.

Notre homme jouissait, dans les cabarets artistiques de Montmartre, *d'une grande popularité*. Il était, en effet, aussi généreux que galant.

Cohn se disposait à quitter la France avec une amie lorsque M. Cochefert l'a arrêté. Il va être éloigné du boulevard pendant quelque temps comme son homonyme de Toulouse l'a été du Capitole.

Neige et mauvais temps

Pontarlier, 31 décembre. — Une tempête de neige sévit sur la région. La marche des trains est suspendue.

St-Sébastien, *31 décembre. — La neige est tombée en* grande quantité dans les provinces de Castille. Les trains ne circulent que difficilement.

Cherbourg, 31 décembre. — La tempête continue sur le littoral. La barque *Jeune-Henri*, de Diélette, s'est perdue corps et biens. Elle était montée par trois hommes.

Tremblement de terre en Calabre

Regio-di-Calabria, 31 décembre. — Les appareils sismiques de l'Observatoire ont marqué cette nuit deux secousses de tremblement de terre, dont l'une forte. La commission est partie de Reggio pour visiter les localités endommagées.

Arrestation des chefs albanais

Cettigné, 31 décembre. — D'après des avis reçus ici, le gouverneur de l'Albanie a fait arrêter tous les chefs albanais à cause de leur insubordination et de leur attitude équivoque.

Une perquisition à Gien

Orléans, 1er janvier. — Sur commission rogatoire envoyée par M. Dopffer, le procureur de la République de Gien a fait une perquisition chez M. Merry, maire de Gien et inventeur de la candidature de Portalis.

Le gouverneur de la République a demandé à M. Merry de lui remettre, pour être transmise à M. Dopffer, une pièce qu'on croyait devoir être en sa possession. « Si vous ne me la remettez pas de bon gré, lui a-t-il dit, voici un mandat de perquisition et je serai dans l'obligation de le mettre à exécution. »

M. Merry a paru assez surpris, puis, après quelques minutes de réflexion il est allé chercher la pièce qu'on lui demandait et l'a remise au procureur.

Pour le vaccin du croup

Le *Figaro* a reçu la lettre suivante, accompagnée d'un billet de mille francs :

« *Monsieur le rédacteur en chef*,

» Veuillez mettre mon nom sur la liste de souscription pour le vaccin du croup dont votre journal a pris l'heureuse initiative.

» J'aimerais, en vous adressant ma modeste offrande, témoigner non seulement de mon admiration pour la *grande découverte du docteur Roux, mais encore pour* tous les champions de la science française, dont le génie infatigable et le labeur incessant ont tant fait pour la civilisation et l'humanité.

» Agréez, Monsieur le Rédacteur en chef, l'assurance de ma considération très distinguée.

» Général TCHERTKOFF. »

Une protestation prévue

Le *Journal* publie la dépêche suivante, qu'il a reçue de l'ex-gouverneur général de l'Indo-Chine :

Via Marseille Malte. Hanoï, 10 h. 30. — Merci, prétexte ridicule. LANESSAN.

Le mariage de Mlle Crispi

Rome, 1er janvier. — Voici les principales clauses du contrat de mariage de Mlle Crispi :

Son père lui constitue 30.000 lires de rente et lui donne une propriété d'un revenu estimé à 10,000 lires.

La future princesse aura également la jouissance d'un petit hôtel, encore en construction sur le Rione-Amedeo, à Naples, et sa mère lui donne une terre sise dans la province de Syracuse.

Mlle Crispi recevra cette semaine le Sacrement de la Confirmation, que lui conférera le cardinal Sanfelice, qui lui a offert un crucifix en ivoire.

Le mariage sera célébré le 12 janvier, par monsignor Bozino, oncle du fiancé.

Mort d'un richissime américain

M. John Fitzgerald, connu pour sa richesse, ancien président de la ligue irlandaise d'Amérique est mort à Lincoln (Nebraska).

Le froid en Floride

Jacksonville, 1er janvier. — Le froid est excessif. Depuis 1835, il n'avait pas été aussi rigoureux. Dans le nord de la Floride, la glace est épaisse. Les oranges et les autres récoltes souffrent beaucoup.

L'anniversaire de la mort de Gambetta

La petite maison des Jardins, à Ville-d'Avray, a reçu lundi, comme les années précédentes, la visite de plusieurs amis de Gambetta.

La chambre où mourut, le 31 décembre 1882, le grand tribun a toujours été laissée dans le même état.

Sur le lit de bois noir, entouré de lierre, des fleurs fraîchement coupées, roses et lilas, ont été déposées. Au pied du lit est placée une énorme couronne d'immortelles envoyées par des Alsaciens-Lorrains souscripteurs du monument des Jardies. Elle est nouée d'un ruban portant cette inscription : « Les Alsaciens-Lorrains souscripteurs du monument des Jardies, à Gambetta. — 1895. »

Dans une salle voisine sont déposées quelques couronnes flétries, et parmi lesquelles on distingue encore cette inscription : « La presse russe : Cronstadt, Toulon, Paris. »

Les pupilles de Braille ont laissé leur carte avec ces mots : « Tes pupilles — 1895. »

Le généralissime des armées chinoises
Exigences de l'empereur. — La corde au cou

Pékin, 1er janvier. — Liu-Kun-Yi, l'ancien vice-roi de Nankin, dont on a annoncé hier la nomination au poste de généralissime des armées chinoises, demande avec instance à être relevé de ses fonctions.

Le nouveau généralissime se dit malade, mais l'empereur exige qu'il se rende à son poste, à la tête de ses troupes.

Liu-Kun-Yi n'a apparemment aucune confiance dans l'issue des opérations et il se voit d'avance battu — et pendu.

Londres, 1er janvier. — Le *Standard* publie ce matin les télégrammes suivants venus par voie de Paris :

« Shanghaï, 31 décembre. — L'escadre de l'amiral Freemantle a reçu l'ordre de se rendre immédiatement à Chéfou où de nouveaux événements se préparent. »

« Shanghaï, 31 décembre. — On assure que ce n'est plus le *grand conseil*, mais le *conseil de sûreté* de l'empire qui sera dorénavant chargé d'aviser aux moyens de sauver la situation. »

Emigration coréenne — Mouvement vers la Russie
Un peuple qui quitte ses foyers

Londres, 1er janvier. — Télégramme d'Odessa au *Daily News* :

« L'agent politique de la Russie à Séoul signale à son gouvernement un extraordinaire mouvement d'émigration de la population coréenne vers le territoire russe.

» L'agent demande que des mesures spéciales soient prises pour arrêter ce mouvement si on ne veut pas que le peuple coréen tout entier passe en Russie ».

La flotte de la mer Noire

Londres, 1er janvier. — Télégramme d'Odessa au *Standard* de ce matin :

« Il y a actuellement dix grands croiseurs russes dans la mer Noire.

» Ce nombre sera prochainement porté à quinze par suite de nouvelles mises à l'eau. »

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du 24 décembre 1894

Présidence de M. JULIEN LAGACHE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La Chambre invite M. le Président à faire connaître à M. le Ministre qu'elle est disposée à faire tous ses efforts dans le but d'envoyer des échantillons à la Chambre de commerce française de Santiago pour le Musée commercial dont cette compagnie a entrepris la création, et qu'à cette fin un appel est fait aux industriels de la circonscription. Elle confie à MM. Bossut-Plichon et Voldemar Lestienne le soin de recueillir ces échantillons, s'il y a lieu, et d'en préparer l'envoi aux conditions reprises dans l'avis inséré au Moniteur officiel du commerce du 19 juillet 1894.

M. le président donne communication des décisions prises, les 17 et 18 décembre courant, par le conseil d'administration de la Caisse de liquidation de Roubaix-Tourcoing au sujet des abus de la spéculation et du jeu sur notre marché à terme.

La Chambre de Commerce constate avec une satisfaction marquée que le conseil, d'accord avec elle sur le principe et le rôle du marché à terme, a adopté, pour l'empêcher de dévier de son but, les mesures qu'elle a proposées à titre de vœux, sauf cependant en ce qui concerne le taux de courtage.

La Chambre regrette que le conseil d'administration de la Caisse de liquidation ait cru devoir réduire ce taux à 30 fr. au lieu de 40 fr., et décide qu'une démarche serait faite auprès de M. le président de ce conseil pour le prier de vouloir bien provoquer un nouvel examen de de la question. Elle considère que les dispositions nouvelles, prises si justement, vont restreindre nécessairement les opérations des courtiers et que réduire de plus le taux de courtage c'est atteindre doublement leurs intérêts et elle espère que cette considération portera le conseil d'administration à revenir sur une mesure qu'elle a signalée, dans sa délibération du 14 décembre, comme devant aller à l'encontre du but poursuivi.

Il est donné lecture au nom de la Commission spéciale, d'un rapport sous forme de lettre à adresser à M. le Préfet relativement aux réclamations formulées par la Municipalité de Roubaix et la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris contre le projet de création, par la Chambre de commerce, d'un second bureau de Conditionnement.

La Chambre déclare unanimement adopter les termes et les conclusions de cette lettre et les convertit en délibération.

Elle adopte également le projet de statuts de ce second établissement, dressé pour être soumis à l'approbation de l'autorité supérieure. Le président, JULIEN LAGACHE.

Le drame de Roubaix

Voici de nouveaux détails sur cet épouvantable drame que nous avons annoncé lundi :

Sur les lieux du crime

Cette nouvelle, répandue dans le quartier, provoqua une légitime indignation. M. Cordier, commissaire de police, fit immédiatement fermer la porte de la maison, donna l'ordre à des agents de ne laisser pénétrer personne, et se rendit au bureau de M. le commissaire central. M. Barroyer s'empressa de suivre M. Cordier et, après s'être rendu compte de l'énormité du crime, télégraphia au Parquet de Lille.

Un fort détachement d'agents de police, et la brigade de gendarmerie maintenaient la foule immense qui, d'ailleurs pendant toute la journée n'a cessé, malgré la neige fondue qui tombait, de stationner devant la maison du crime ; mais personne n'a pu pénétrer dans l'intérieur, la porte ayant été sévèrement gardée, jusqu'à l'arrivée du Parquet.

Chacun commentait à sa façon le terrible drame qui s'était déroulé dans cette petite maison basse, de très modeste apparence, dont les Roubaisiens connaissent bien le type.

Les uns prétendaient que Dereucq n'était pas seul coupable ; que son complice, après l'avoir pendu, l'avait dépouillé de ses vêtements, dont il s'était revêtu, pour n'être pas reconnu; d'autres affirmaient que l'assassin avait été admis à coucher dans la maison, et qu'il avait profité du sommeil de ses hôtes et des deux locataires, pour les assassiner tous.

Ce ne sont là que des racontars.

Voici, d'ailleurs, le résultat de l'enquête très minutieuse à laquelle nous nous sommes livré. Hâtons-nous de dire que ce sont là des hypothèses, mais qui ont du moins le mérite d'être très vraisemblables.

Qui donc pourrait, d'ailleurs, dire affirmativement ce qui s'est passé, puisque, des cinq témoins de cet affreux carnage, aucun n'est plus.

Dans l'intérieur de la maison
Les cadavres de Georges père et fils

Tout d'abord, donnons une idée de l'intérieur de la maison après le crime, de la disposition des lieux et de celle des cadavres.

L'habitation de M. Georges consiste en une seule pièce, au rez-de-chaussée — c'était là qu'il couchait, avec son fils — et en une petite mansarde, que, depuis huit jours seulement, les époux Equire avaient louée.

Cette mansarde, dont la fenêtre donne sur le fort Frasez, avait été occupée auparavant par Mme Dereucq.

Ouvrons la porte de la rue. Nous entrons dans la pièce habitée par le père Georges et son fils. Le désordre le plus complet y règne. Un grand nombre de chaises que le vieux rempailleur devait réparer sont jetées pêle-mêle. Il fait sombre.

Le volet donnant sur la rue est, en effet, resté fermé, et le jour ne pénètre que par une petite fenêtre donnant sur la cour. Peu à peu, on s'habitue à cette demi-clarté, et... là !... A l'entrée du petit escalier, qui conduit dans la mansarde, est étendu, sur le dos, les bras en croix couvert de sang, le cadavre d'un homme, dont le visage est criblé d'affreuses blessures.

Il est méconnaissable. Cependant, on devine que c'est le fils Georges, Jules, un jeune et vigoureux garçon de 23 ans. Il est tout habillé, mais un des pieds est déchaussé.

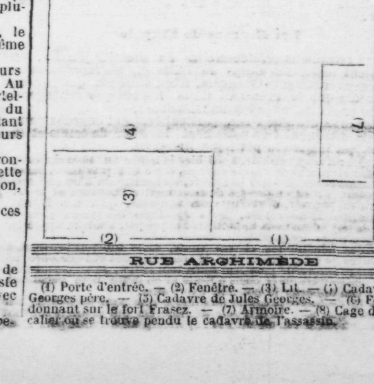

(1) Porte d'entrée. — (2) Fenêtre. — (3) Lit. — (4) Cadavre de Georges père. — (5) Cadavre de Jules Georges. — (6) Fenêtre donnant sur le fort Frasez. — (7) Armoire. — (8) Cage de l'escalier où se trouve pendu le cadavre de l'assassin.

Tout près de ce cadavre, à gauche, en entrant, au *pied du lit en désordre, gît le père Georges courbé* en deux, la face contre terre. Le malheureux vieillard a le crâne défoncé et porte de nombreuses plaies au visage. Lui aussi, est tout ensanglanté. Il est en chemise. L'infortuné a dû être frappé dans son lit, car le matelas et les draps sont maculés de sang.

Le pendu

Quittons ce spectacle navrant, et montons l'escalier qui conduit à la mansarde.

La première chose qui frappe la vue, est le cadavre tout blanc, en chemise, d'un homme pendu, au-dessus de la première marche, à une corde attachée à un garde-corps qui précède la mansarde. Le cadavre est appuyé contre la cloison de l'escalier qui est très étroit.

Pour arriver dans la mansarde, il faut faire face au pendu et le frôler. Après avoir gravi ainsi les *trois premières marches on se trouve le visage à* hauteur de la tête livide du mort. Cette tête, qui est penchée sur l'épaule gauche, est hideuse à voir. Un filet d'écume sort de la bouche. Les yeux sont grands ouverts et fascinateurs. Cette figure repoussante est entourée d'une barbe chatain inculte.

C'est Dereucq, l'assassin. Il est âgé de 39 ans.

Dans la mansarde

En haut de l'escalier se trouve la porte de la mansarde louée par les époux Equire. Le jour y pénètre à peine par la petite fenêtre qui, ainsi que nous le disons plus haut, donne sur le fort Frasez.

Le spectacle qui nous attend dans cette chambre est affreux.

Les époux Equire sont dans leur lit, côte à côte, étendus sur le dos, le mari près du mur. On n'aperçoit que leurs têtes, enfouies dans le traversin et entourées de sang.

L'assassin s'est principalement acharné sur le malheureux Jean Equire, dont le visage et la tête ne forment plus qu'une bouillie. Le mur est couvert de son sang. On voit qu'à chaque coup de hache un jet jaillissait...

La femme Equire ne porte qu'une blessure au côté droit de la tête; mais cette blessure est terrible. Elle a aussi reçu un formidable coup de couteau dans l'aine gauche, coup porté de bas en haut. C'est ce couteau qui est resté sur le traversin.

Nul désordre ne règne dans la chambre. Les époux Equire semblent dormir.

Pour quitter cette maison, où il n'y a que des cadavres, il est nécessaire, en descendant l'escalier, de frôler encore le pendu et, dans la pièce du rez-de-chaussée, de marcher dans le sang du père Georges et de son fils, qui sont là, gisants.

Nous n'étonnerons personne en disant qu'en se retrouvant dans la rue, ceux qui viennent de voir ce spectacle éprouvent un véritable soulagement.

La reconstitution du crime

Nous avons dit que Dereucq était allé, vers onze heures et demie, dimanche soir, réclamer sa femme, chez M. Debiater, cabaretier, rue Pellart.

Comme il lui avait été répondu que sa femme n'habitait pas le cabaret, Dereucq pensa qu'il la trouverait chez le père Georges, où, il y a trois ans, il avait logé avec elle. Il arriva rue Archimède vers minuit et demie, quelques instants après l'arrivée de Jules Georges, qui avait chanté jusqu'à minuit.

Comment Dereucq a-t il pu entrer dans la maison ? Peut-être n'a-t-il eu qu'à pousser la porte ; peut être a-t-il frappé, et que le fils Georges est venu lui ouvrir.

On ne le saura jamais.

Quoi qu'il en soit, Dereucq est entré.

Il est très vraisemblable qu'il a demandé alors à Jules Georges, et de la même façon brutale qu'il l'avait fait à l'estaminet *Au Dauphin* : — Où est ma femme ?....

Jules Georges aura répondu qu'il n'en savait rien ; mais Dereucq, incrédule, a voulu se rendre dans la mansarde. Il avait, dans sa poche, un long et effilé couteau de cuisine ; mais apercevant une hache dont se servait le chaisier pour son travail, il s'en empara, et se dirigea vers l'escalier. Jules Georges, qui se deshabillait, se précipita pour l'empêcher de monter. Dereucq, tournant sa colère contre lui, n'hésita pas à lui asséner un coup de hache, qui lui fendit le crâne et l'étendit, au pied de l'escalier, dans la position que nous avons indiquée. S'acharnant sur cette première victime, il lui laboura le visage avec son terrible instrument.

Le père Georges, réveillé par le bruit, a tenté de venir au secours de son fils, qu'il affectionnait, d'ailleurs, particulièrement ; mais l'assassin ne lui en laissa pas le temps : il se précipita sur lui, et, d'un coup de hache, le jeta en bas de son lit.

A ce moment, une voisine, Mme Léonie Nuttin, entendit des plaintes et du bruit, mais elle n'y attacha pas d'importance.

Pour accomplir ce double forfait, il a bien fallu une heure à l'assassin.

A-t-il alors pensé à aller tuer, dans la mansarde, sa femme, qu'il comptait y trouver ? Vraisemblablement non.

Dereucq rue Pellart

Ce qui tend à faire admettre cette hypothèse, c'est que Dereucq ne s'est pas pendu aussitôt après son crime accompli. Armé de la hache meurtrière, il a quitté la maison du père Georges. Dans quel but ? C'est ce que l'on ne saurait dire.

Mais, à deux heures du matin, il frappait à la porte de M. Deblater, à l'estaminet *Au Dauphin*. Et avec quoi frappait-il ? Avec la hache ! *Trois grandes entailles* ont été faites dans le volet.

Réveillé par ce bruit, M. Deplater se leva, ouvrit une fenêtre du 1er étage, et demanda ce qu'on voulait.

Dereucq répondit en flamand.

— C'est moi, dit-il. Je suis Dereucq.

— Que viens-tu faire ici à cette heure ? Retourne chez toi: tu serais mieux dans ton lit.

Dereucq n'insista pas.

— Je m'en vais, déclara-t-il. Puis, levant les bras, il brandit sa hache et cria :

— Je viens de me faire assassin ! Je vais retourner en tuer d'autres !..

M. Deplater ferma sa fenêtre, et Dereucq reprit le chemin de la rue Archimède.

Il n'eut qu'à pousser la porte du père Georges, de sa main ensanglantée, dont la trace était encore visible lundi matin. Il ne prit même pas la précaution de pousser le verrou et monta dans la mansarde.

Il avait dû prendre une lumière, car il a porté les coups avec une trop grande précision pour avoir frappé dans l'obscurité.

Les époux Equire ont été assommés dans leur sommeil. Le coup de couteau dans l'aine a dû faire la femme Equire se retourner *légèrement*, car sa tête était penchée de façon à cacher la blessure.

Dereucq a-t-il cru tuer sa femme. C'est possible, et tout porte à le croire.

Vers cinq heures et demie du matin, un voisin, M. Vivra, a entendu, à son réveil, des gémissements. C'était sans doute une des deux dernières victimes qui, n'ayant pas été tuée sur le coup, luttait encore contre la mort...

Le suicide de l'assassin

Un point d'interrogation se pose. On se demande comment il se fait que Dereucq se soit mis en chemise et pieds nus pour se pendre.

On peut penser qu'un monstre de cette espèce ait voulu se coucher auprès de ses victimes, mais que, *pris de remords, au dernier moment*, il aura voulu se faire justice lui-même.

Nous n'insisterons pas davantage sur ce point.

La descente du Parquet

Nous avons dit que pendant toute la journée, une grande foule, maintenue par un cordon d'agents et par la gendarmerie, n'a cessé de stationner, sous la neige fondue, devant la maison du crime.

Cette foule attendait l'arrivée du Parquet. Les magistrats ne sont descendus à Roubaix que par le train de 4 heures 20. M. Barroyer, commissaire central, MM. Cordier, commissaire de police et Poilvez, lieutenant de gendarmerie, attendaient ces messieurs à la gare.

Le parquet était représenté par M. Vitry, juge d'instruction, accompagné de MM. Du Bousquet de Florian et Gachon, substituts et de M. Plancq, greffier.

Les magistrats sont arrivés rue Archimède à 4 heures 1/2 La porte de la maison du père Georges s'est refermée sur eux. Plusieurs agents de police et des gendarmes ont assisté aux constatations. Cette scène, éclairée par une faible lumière, a été des plus lugubres.

A la porte, la sœur et le beau-frère de la femme Equire attendaient, en pleurant, l'autorisation de voir les restes de leurs malheureux parents.

M. Vitry, juge d'instruction, envoya chercher M. le docteur Largillière, médecin-légiste, pour examiner, sur place, les cadavres; mais M. Largillière étant absent, on a dû télégraphier à M. le docteur Castiaux, médecin-légiste à Lille.

Les magistrats, après avoir pris le plan des lieux, *se sont retirés à 5 heures, pour se rendre dans le* cabinet de M. Cordier, commissaire de police, où ils ont entendu plusieurs témoins.

L'instruction était close à 6 heures 1/2.

M. le docteur Castiaux, après avoir examiné les cadavres, a donné l'ordre de les transporter à la Morgue.

L'honorable médecin-légiste de Lille a déclaré *que jamais encore il n'avait vu semblable spectacle*.

— Et cependant, a t-il ajouté, j'ai été appelé à constater bien des crimes !

Les cinq cadavres ont été transportés, l'un après l'autre, sur une civière, à l'hôtel-Dieu. A huit heures, ces lugubres voyages étaient terminés.

Derniers détails

Entre autres témoins, Mme Dereucq, née Marie Schmits, qui est âgée de 38 ans, femme du criminel, a été interrogée par M. le juge d'instruction.

La malheureuse pleure beaucoup, mais elle sait à peine parler français.

Elle habite toujours, avec ses deux enfants, chez les époux Vanpottelsberghe, rue de la Chaussée.

Ajoutons qu'une fille du père Georges, Maria, âgée de 32 ans, qui habite, 3, rue de l'Arc, a également été interrogée. Mlle Georges n'a appris l'assassinat de son père et de son frère qu'à midi. Elle a aussitôt télégraphié cette affreuse nouvelle à sa sœur, qui demeure à Paris.

Ce crime abominable, est-il besoin de le dire? fait l'objet de toutes les conversations.

L'édition spéciale du *Journal de Roubaix*, parue à 4 heures et relatant les premiers renseignements, a été littéralement arrachée.

LA DATE DES OBSÈQUES DES VICTIMES

Pendant toute la journée de mardi, premier janvier, la foule n'a cessé de stationner devant la maison de la rue Archimède où s'est déroulé, dans la nuit de dimanche à lundi, le drame terrible, affreux, au cours duquel trois hommes et une femme ont trouvé la mort de la façon tragique dont notre récit a donné un semblant d'idée.

On espérait pouvoir pénétrer chez le père Georges, et se rendre compte de *visu* de l'état de ces lieux modestes devenus subitement et si tristement célèbres. Mais des ordres formels avaient été donnés, et nul n'a pu franchir le seuil de la porte.

Les funérailles du père Georges et de son fils Jules auront lieu, jeudi matin, à neuf heures, en l'église Notre-Dame.

Dans la matinée, les corps de Georges père et fils seront transportés 3, rue de l'Arc, chez Mlle Maria Georges, fille et sœur de ces deux innocentes victimes d'un assassin féroce. C'est là, 3, rue de l'Arc, que se fera la levée des corps.

Le jour des obsèques des époux Equire n'était pas encore fixé mardi soir.

Le frère de Mme Equire, M. Portemans, qui habite à Roubaix, cour Florin, rue de l'Alma, s'est rendu, mardi matin, en Belgique, pour faire part aux membres de la famille du malheur qui les a frappés.

Quant à Dereucq, l'assassin, il n'en a pas été question.

Les funérailles des victimes de cet homme seront le dernier acte de ce drame aussi terrifiant qu'étrange, qui a tant consterné notre population.

Le rôle de la justice, en effet, est absolument effacé dans cette affaire, puisque l'assassin s'est exécuté lui-même.

**

Un dernier mot : le cabaretier de l'estaminet *Au Dauphin*, chez qui Dereucq est allé frapper, armé de sa hache, à deux heures du matin, lundi, ne s'appelle pas Deblater, mais bien Pierre Maesse.

Situation météorologique. — Roubaix 31 déc. — Hauteur barométrique : 749. Température :
A 7 heures du matin 5 degrés au-dessus de zéro.
A 1 — du soir 4 — au-dessus de zéro.
A 5 — — 3 — —

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La remise de la médaille militaire au gendarme Vandeplas. — Nous avons annoncé que la médaille militaire avait été conférée à M. Vandeplas, gendarme de la brigade de Roubaix, en récompense de 22 années de bons et loyaux services et de deux campagnes.

Cette médaille a été remise à ce brave soldat, *mardi matin, à dix heures, dans* la cour de la caserne de la gendarmerie, par M. le lieutenant Poilvez, en présence de tous les gendarmes, sous les armes.

M. le lieutenant Poilvez, ayant fait sortir des rangs le gendarme Vandeplas, lui a donné lecture du décret qui lui confère la médaille militaire, et lui a attaché cette décoration sur la poitrine, en lui adressant quelques paroles bien senties.

Cette cérémonie militaire et toujours émouvante terminée, tous les gendarmes se sont réunis chez leur camarade pour le féliciter.

Des salves d'artillerie ont été tirées en l'honneur du nouveau décoré, dont l'émotion était très visible.

La « fête » de la « Libre-Pensée ». — Ainsi que nous l'avons annoncé, les membres de la Libre Pensée « Ni Dieu, ni Maître » se sont réunis, le premier janvier, chez le citoyen Henri Carrette, maire de Roubaix.

Après une petite fête de famille, des vêtements ont été distribués aux enfants des membres nécessiteux de la « société. »

Les Hospices de Roubaix. — *Adjudication de la fourniture des vins pour 1895.* — On se rappelle l'importante adjudication de fournitures diverses, nécessaires aux Hospices, qui a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville le 13 novembre dernier. Les vins, subdivisés en trois lots, formaient la dernière catégorie, et la Commission administrative, suivant en cela les principes établis, avait ajourné sa décision à une date ultérieure, dans le but de faire procéder à l'analyse et à la dégustation des échantillons soumis par différents compétiteurs.

Cette double opération a permis à la Commission de fixer son opinion sur la qualité, en même temps que sur le prix. Voici le résultat définitif pour les trois lots :

1° *Vin blanc de Graves*, 5.016 litres. — Adjudicataire M. Ed. Bernard, rue du Collège, à 0 fr. 86 le litre.

2 *Vin blanc de pharmacie*, 4 560 litres. — Adjudicataire M. Emile Bury, rue Blanchemaille, à 0 fr. 83 le litre.

3° *Vin rouge de Bordeaux*, 5,928 litres. — Adjudicataire M. Léon Delfosse, gérant de la société « L'Economie, » rue du Tilleul, à 0 fr. 79 le litre.

Les audiences de simple police. — La première audience du tribunal de simple police pour 1895, qui devait avoir lieu réglementairement le jeudi 3 janvier, est remise à huitaine sur la demonde du ministère public.

L'éclairage électrique de la mairie. — Le premier essai de cet éclairage a eu lieu dimanche dans la matinée, en présence de M. Varlet, directeur du service de la voirie, et de M. Dorez, ingénieur électricien de la société électrique du Nord, qui a fait l'installation,

L'installation, en tant que machinerie, est encore incomplète; un moteur et un dynamo marchent seuls.

L'installation sera bientôt complète; les premiers essais ont été très satisfaisants.

Le Banquet des anciens sous-officiers français. Une erreur typographique s'est glissée dans le compte-rendu du banquet des anciens sous-officiers français que nous avons publié, dans notre édition parue lundi matin.

On a fait dire à M. Eugène Motte, président d'honneur de la société, que « la nation allemande est la plus *pacifique* du monde », alors que M. Motte a dit que cette nation est la plus *prolifique*.

Nous nous faisons un devoir de rectifier cette phrase qui dénaturait ainsi la pensée de l'honorable président d'honneur des Sous-Officiers français.

Bouchée de pain et Refuge de nuit. — *Journée du dimanche 30 décembre.* — Liste des portions : hommes, femmes, 380 ; enfants, 490. — Refuge de nuit, 29 lits.

Journée du 31 décembre. — Hommes, femmes, 504 ; enfants, 780 ; refuge, 27 lits.

— Dons de M. Ach. Oudar : Un costume cheviotte, un costume velours, 3 paires de bottines d'enfants, des manteaux d'enfants, un chapeau d'homme, un veston, un caoutchouc, une camisole, des chaussettes.

— Don de M. Nathalis-Legros : 25 kilos de savon noir.

Une gourde militaire hygiénique. — Un infatigable chercheur, M. Edouard Catteau, mécanicien, rue de la Gare à Roubaix, vient d'être invité par M. le *Ministre de la Guerre à envoyer*, à la Commission militaire chargée de l'examen des inventions intéressant les armées de terre et de mer, sa dernière création, qui consiste en une « gourde militaire hygiénique ».

Cette gourde militaire a été inventée dans le but de combattre les microbes, cause de tant de maladies chez nos soldats.

Notre concitoyen n'en est pas à son début ; déjà, en 1888, il présentait un sommier militaire; en 1889, à l'Exposition universelle, il exposait un « lit-tente militaire », d'un mérite incontestable, etc.

Nous souhaitons que la nouvelle invention de M. E. Catteau reçoive l'approbation de la Commission.

Un sauvetage, quai de Dunkerque. — Un charretier, François Vandecastel, âgé de 41 ans, longeait, lundi, à 7 heures du soir, le quai de Dunkerque, quand, faisant un faux pas, il alla rouler dans le canal.

M. Coucke, employé d'octroi, et un petit garçon, Julien Delaere, témoins de l'accident ont pu, après bien des efforts, retirer de l'eau le malheureux Vandecastel, dont les dents claquaient.

Transporté dans une maison voisine, il y a reçu de bons soins, en attendant l'arrivée de son fils, que l'on était allé prévenir, et qui l'a reconduit à son domicile, fort Mulliez.

Association de production et consommation des vins de la Gironde. — Un certain nombre de propriétaires du Médoc et de Sauternes ont eu l'heureuse idée de se réunir en une Association dont le but est de livrer aux consommateurs les vins des divers crûs de la Gironde sous le cachet respectif de chacun des récoltants, c'est-à-dire avec toutes les garanties d'authenticité, et au plus bas prix que possible.

Cette association, qui a pris pour titre : *Association de production des vins de la Gironde*, est dans l'intention de créer des dépôts dans les principales villes de France.

L'un des gérants de l'Association devant passer prochainement dans notre ville, les personnes désireuses de s'entendre avec l'Association, soit pour des dépôts, soit comme agents ou représentants peuvent écrire dès maintenant à la Direction de l'Association, 28, allées de Boutaut, à Bordeaux, pour faire part de leurs intentions et donner leurs références.

88734—39215

Echo de la manifestation socialiste. — Un tisserand, Henri Honoré, de la rue de l'Union, à Tourcoing, a été arrêté dimanche, rue de la Gare, à Roubaix, au moment où passait le cortège des socialistes, pour outrages envers l'agent Delcourt.

— Un rapport a été rédigé un peu plus tard à la charge de J. Dubois, confiseur, demeurant à Lille, pour cris séditieux.

— Au moment où, dans la soirée, les députés socialistes étaient reconduits à la gare, et passant rue de Lannoy, un tisserand, Joseph Coussart, se mit à les injurier.

Les agents, de service dans le quartier, lui ont déclaré qu'un rapport serait rédigé à sa charge.

Un accident au Cirque Lenka. — Dimanche après-midi, vers trois heures, un ouvrier, occupé à la construction du Cirque de Mme Lenka que l'on élève, en ce moment, boulevard Gambetta, tomba d'une hauteur de plusieurs mètres, et se fit plusieurs contusions.

M. le docteur Butruille, qui lui a donné ses soins, a déclaré qu'un repos de plusieurs jours suffirait pour la complète guérison du blessé.

Trois gamins qui promettent. — Un habitant de la rue Decrême, M. Pauchon, avait remis, dans la journée de dimanche, une somme de 15 fr. 50 à deux garçons de 15 ans, César Logé et Alfred Quenneville, pour l'achat de plusieurs pièces de bois.

Les deux jeunes gens, au lieu de s'acquitter de leur mission, dépensèrent l'argent, puis... ils sont allés se constituer prisonniers au poste central; il était onze heures lorsqu'ils ont été écroués.

Bris de cloture. — Félix Vanglabeck, Richard Verhelst et Paul Jemesel, tous trois tisserands, les deux premiers habitant la rue Bayard, et le troisième rue de la Guinguette, ont été arrêtés, dimanche soir, et écroués au dépôt du premier arrondissement sous l'inculpation *de bris de cloture, chez un débitant de leur quartier.*

Les **Accumulateurs électriques** sont rendus très pratiques par les systèmes brevetés S.G.D.G. de la *Société électrique du Nord* de Roubaix. Avec les plaques de 25 mjm d' paisseur qu'elle établit mécaniquement dans ses ateliers de la rue Jules Deregnaucourt on n'a plus à craindre de gondolement ni d'usure rapide comme avec tous les autres systèmes. On peut se renseigner soit à l'usine soit à son magasin d'exposition rue St-Georges n° 46.

Prix défiant toute concurrence. 83127—37776

Wasquehal. — *Amis Réunis.* — Le nouveau directeur de cette société chorale est M. J. Eeckhout, de Roubaix.

Les *Amis Réunis* organisent un concert pour le 17 février chez M. Dillies-Mescart.

— *Un accident.* — Un ouvrier de filature, Louis Parasie, est tombé hier, en déchargeant un camion chez M. Th. Wippern, et s'est fait une entorse et une contusion au poignet droit. Trois semaines de repos lui sont prescrites.

Lannoy. — *Une méprise.* — Lundi soir, vers 9 heures M. Louis Morelle, demeurant à la Porte de Lille à Lannoy croyant boire du genièvre a absorbé un petit flacon d'acide phénique. Le malheureux, en proie à d'horribles souffrances, a reçu les soins de M. le docteur Parmentier qui ne peut se prononcer sur son état.

Hem. — *Une distinction honorifique.* — Nous apprenons que M. Louis Leleu, négociant et conseiller municipal à Hem, vient de recevoir la médaille militaire. M. Leleu a fait la campagne de 1870, où il a reçu plusieurs blessures. Il est pensionné de l'Etat. Nous adressons nos plus sincères félicitations au nouveau médaillé.

L'Almanach Hachette, en vente au *Journal de Roubaix*. 88465

Poésies Enfantines, en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. — **Annuaires** pour l'année 1895. 39207—88735

L'horaire du voyageur. — *Service d'hiver.* En vente à la librairie du *Journal de Roubaix* au prix de 0 fr. 15.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

Une disparition. — Un homme de 52 ans, Charles Calleus, ouvrier apprêteur, demeurant à la Vieille-Place à Wattrelos, n'a pas reparu à son domicile depuis le mardi 18 décembre.

A son départ, il était ainsi vêtu: Pantalon de drap noir, gilet à carreaux, pardessus noir, sans veston, casquette de drap noir.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,50** le kilog

MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13

— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	
Rue du Bois, 13;	Grande-Rue, 285;
Rue de l'Industrie, 2;	Rue de l'Ommelet, 125;
Rue Pierre-de-Roubaix, 150;	Rue de la Chaussée, 2;
Rue Pierre-de-Roubaix, 58;	Rue Decrême, 37;
Aux Halles (stalle 124);	Rue Turgot, 68;
Place d'Amiens, Mayot, boul.);	Place de la Gare, 123;
Rue d'Italie, 36.	Grande-Rue, 38.
Rue de l'Epeule, 188;	**A TOURCOING**
Rue de Tourcoing, 135;	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4;
Rue du Tilleul, 123;	Rue de Gand, 91;
Boulevard de Strasbourg, 126;	Rue du Tilleul, 16.
Rue Corneille, 7;	**A CROIX**
Rue Ma Campagne, 113;	Rue de la Gare chez M. Duvivier
Rue du Collège, 71 bis;	**A LILLE**
Rue de Cartigny;	Rue Royale, 38, épic. Devernay

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 87930

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ, tapissier-décorateur,
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE
83805—37910

TOURCOING

Le nouvel an. — Malgré le mauvais temps, qui s'est fait surtout sentir dans la matinée, l'animation a été grande dans toutes nos rues, dès les premières heures du jour. La vieille coutume qui consiste à aller, bien avant le lever de l'aurore, s'offrir en famille des souhaits pour l'année qui commence, est toujours en